RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Chambre de Métiers et de l'Artisanat CORSE

Service Formalités

Dernière mise à jour : 11/01/2023

Attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint sur les consequences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs.

(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e) Nom PrénomABBOUTI AMAR.....
(Nom et prénoms de la personne immatriculée)

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R.123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint ~~M.~~/Mme *(rayer la mention inutile)*

.....ABBOUTI AICHA.....

avec ~~lequel~~/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage(1) ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait àPORTO VECCHIO

Le02/06/2025....

Signature [redacted]

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION CORSE
Ajaccio – Bastia – Porto-Vecchio -
[redacted] –
Site Web www.crma-corse.fr
Décret n°200-1164 du 2 novembre 2004
AJACCIO : [redacted] BASTIA : 04-95-32-83-00 PORTO VECCHIO : [redacted]